

Un accident? Gardez votre calme.

Voici la marche à suivre.

1. Arrêtez-vous.

- Allumez les feux de détresse et les feux de croisement.
- Sur l'autoroute, arrêtez-vous dès que possible sur la bande d'arrêt d'urgence.
- Enfilez toujours un gilet de sécurité.
- Mettez-vous en sécurité loin de la chaussée.

2. Analysez la situation.

- Vous n'êtes pas blessé? Vous allez bien?
- Combien de véhicules sont impliqués dans l'accident? Notez le type et la position des véhicules.
- Y a-t-il des blessés?
- Y a-t-il un risque d'incendie ou d'explosion, ou des matières dangereuses?

3. Sécurisez le lieu de l'accident.

- Installez le triangle de sécurité au moins 50 m en amont du lieu de l'accident (ou au moins 100 m sur les voies rapides).
- Installez le triangle de sécurité au moins 50 m en amont du lieu de l'accident (ou au moins 100 m sur les voies rapides).
- Sur l'autoroute, ne retournez plus sur la chaussée.

4. Donnez les premiers soins.

- Évacuez les blessés de la zone de danger.
- Donnez les premiers soins, en utilisant la trousse à pharmacie de votre véhicule.

5. Prévenez les secours.

- Appelez la police au 117, l'ambulance au 144 ou, en cas d'incendie, les pompiers au 118. Dans un pays de l'UE, appelez le numéro unique 112.
- Indiquez votre emplacement exact (sur l'autoroute: numéro, direction, kilomètre, dernière entrée ou sortie).

6. Occupez-vous des blessés.

- Occupez-vous des personnes blessées, surveillez-les et parlez-leur.

7. Gardez la trace des dommages aux véhicules.

- Photographiez les véhicules endommagés, si possible sous tous les angles.

8. Déclarer un sinistre

- Si vous-même êtes impliqué dans l'accident, veuillez d'abord déclarer le sinistre à AXA. Sur notre site Internet, sur le portail myAXA ou dans l'appli myAXA, quelques clics suffisent pour effectuer votre déclaration de sinistre. Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone au 0800 809 809. Nous vous accompagnerons tout au long des différentes étapes, et enverrons par exemple une dépanneuse sur place.

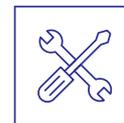
Remplissez le constat européen d'accident:

- Soyez clair.
- Ne reconnaissez jamais être l'unique fautif.
- Relevez les noms et les adresses des témoins.
- N'oubliez pas de signer le constat au recto.
- En cas de doute ou si les personnes impliquées refusent de coopérer, insistez pour appeler la police.

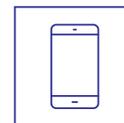
Déclarez le sinistre. C'est très simple:



Appelez-nous sans attendre au 0800 809 809, ou depuis l'étranger au +41 58 218 11 00. Nous vous conseillons directement au téléphone et vous donnons toutes les informations importantes sur la suite des opérations: couverture d'assurance, réparation des dommages et prestations.



Nous pouvons nous charger d'organiser et de coordonner les réparations. Vous profitez alors de prestations et de garanties exclusives grâce au vaste réseau de partenaires d'AXA.



Dans le portail clients myAXA, vous pouvez à tout moment consulter les principaux documents relatifs au règlement du sinistre, vos contrats et bien plus encore.

Attention aux oublis si vous roulez à l'étranger:

- Autocollant «CH» (ou «FL»): en Italie, amende de 400 EUR max.
- Gilet de sécurité pour les passagers: en Autriche, amende de 150 EUR max.
- Ampoules de rechange: en France, amende de 180 EUR max.
- Contrôle des pneus (profil, pression): en Allemagne, amende de 200 EUR max.
- Limitations de vitesse: renforcement des amendes dans toute l'UE

